



Séparation et emprunt maison

Par **Janiette**, le **31/10/2019** à **11:56**

Bonjour,rrnrnJe me sépare avec mon compagnon. Il n'y a pas de pacs ni mariage. Nous avons acheté une maison. J'ai apporté 34 % en apport personnel et mon compagnon 66 %. Concernant l'emprunt nous l'avons remboursé à 50/50.rrnrnMon compagnon garde la maison. Que dois t il me rembourser ?rrnrnEst ce normal que je sois propriétaire à 34 % mais j'ai toujours remboursé l'emprunt à 50 %. Je ne trouve pas cela normal ? est ce que je peux réclamer sur ce point ?rrnrnJe voudrais connaître le calcul de ce qui va m'être payé ?rrnrnJe vous remercie par avance de votre aide

Par **Visiteur**, le **03/11/2019** à **15:04**

BonjourrrnrnQuels avaient été les montants respectifs des apports, et le prix d'acquisition, svp ?

Par **Janiette**, le **03/11/2019** à **16:43**

Bonjour, les apports sont de 64000 euros et 7500 euros. Le prix d'acquisition de la maison était de 180 000 Euros donc un emprunt de 108 500 Euros remboursé à 50/50.rrnrnMerci de votre réponse afin de m'éclairer sur cette situation.

Par **amajuris**, le **03/11/2019** à **20:00**

bonjour, vous écrivez " Mon compagnon garde la maison.", cela signifie-t-il que vous lui vendez vos droits indivis dans ce bien ? dans votre message, vous indiquez vos apports personnels, mais ce qui compte c'est la part de propriété de chacun, dans ce bien qui est en indivision, ce que vous n'indiquez pas. si vous vendez vos droits indivis à votre ex, il vous appartient de fixer le prix. pour le calcul, vous devez vous mettre d'accord avec votre ex. le crédit est-il totalement remboursé. salutations